

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

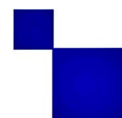
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, M. Monany



Délibération n° 11-03 du 3 juillet 2025

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ÉTUDE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL POUR LES AMÉNAGEMENTS AUTOUR DU PÔLE GARE DU GRAND PARIS EXPRESS DU BLANC-MESNIL, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC (RD 41)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

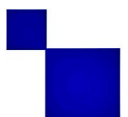
Vu la délibération du cConseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'étude conclue le 17 juin 2024 avec l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention signée le 17 juin 2024 de délégation de maîtrise d'ouvrage d'étude entre le Département et l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol pour les aménagements autour du pôle gare du Grand Paris Express du Blanc-Mesnil, avenue de la division Leclerc (RD 41), dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant , au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Maroun, Mme Lagarde

élus à l'EPT Paris Terres d'Envol

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.